



LE CONSEIL COMMUNAL

Place de l'Hôtel-de-Ville 3
CH-1700 Fribourg
Tél. 026 351 71 11
Fax 026 351 71 09
www.ville-fribourg.ch
secretariat.ville@ville-fr.ch

Union des Villes Suisses
Florastrasse 13
3000 Berne 6

EINGANG 15. FEB. 2008

N/réf. 134.01/14

Fribourg, le 13 janvier 2008 CA/cde

CONSULTATION SUR LES DEMANDES DE CONCESSIONS DE RADIO OUC ET DE TELEVISION REGIONALE

Madame la Directrice,

Nous référant à la lettre de l'Union des Villes Suisse du 10 janvier 2008, relative à l'objet susmentionné, nous vous faisons part ci-après de la position du Conseil communal, arrêtée en séance du 11 février 2008.

Concessions de radio OUC

La région Valais-Fribourg-Berne est découpée en sept zones disposant de huit concessions de radio OUC. Pour la région 7/8 « Freiburg-Fribourg », seule Radio Fribourg/Freiburg a déposé une demande.

Depuis près de 20 ans, Radio Fribourg/Freiburg offre un programme à l'ensemble de la population du canton, en deux langues. Cette radio de proximité bilingue, qui répond à un mandat que l'on pourrait qualifier de service public, rencontre un beau succès puisqu'elle atteint plus de 140'000 auditeurs quotidiens.

Le Conseil communal soutient donc cette demande de concession.

Concessions de TV régionale

La Suisse romande et le Tessin sont découpés en six zones de diffusion disposant de six concessions de TV régionale. Pour la région 2 « Vaud-Fribourg », deux demandes de concession ont été déposées. L'une provient d'Unicast SA et l'autre d'Edipresse SA.

Le concept développé par Edipresse se base sur une chaîne de télévision privée à vocation commerciale, qui aura pour mission d'informer et de distraire les habitants des cantons de Vaud et de Fribourg. Selon le dossier déposé, le mandat de prestations, notamment l'information régionale et cantonale, devrait être assuré grâce à la composition de la grille des programmes. La grille privilégie, aux heures de grande écoute, un pourcentage important d'émissions d'information et de programmes de qualité, soit un télé-journal dédié par canton, des magazines d'information, un magazine culturel, des émissions politiques et de société consacrées à toute la zone de concession. Dans les tranches horaires, hors du périmètre de la concession, des espaces spécifiques seront mis à disposition des régions. Des émissions sponsorisées y trouveront également place.

Unicast présente un projet qui ne se veut pas une télé de publiereportage, de chiens écrasés ou de messages institutionnels, voire un outil de communication politique au service des groupes de pression, mais un lieu vivant d'échange, qui mette en relation les acteurs et les habitants des régions. Cette TV régionale devrait privilégier le direct et la production originale. Son studio devrait se déplacer dans la région et aller à la rencontre des habitants et rechercher l'interactivité avec son public. Elle devrait également informer objectivement et régulièrement. Le dossier présente le projet comme une contribution au pluralisme de l'information et à la démocratie locale. Il entend mener une mission de service public, visant à favoriser l'appropriation par les habitants de leur territoire. L'information locale produite par la rédaction serait au cœur de la grille des programmes, tout au long de la journée. Le Conseil communal remarque que, dans tous les cas, le Canton de Fribourg ne disposera pas de sa propre télévision. Il devra se contenter d'une fenêtre dans sa consœur vaudoise. Avec un bassin de diffusion de plus de 900'000 habitants, Fribourg ne représente que 200'000 spectateurs potentiels, dont une partie parle allemand. Cette situation cause problème du point de vue du coût de production des émissions et de la double couverture régionale dont bénéficiera la partie alémanique, grâce aux émissions de Telebärn. C'est ainsi que le principal souci du Conseil communal est d'éviter que les intérêts fribourgeois ne soient couverts qu'au travers d'une petite fenêtre, dans un programme axé essentiellement sur le canton de Vaud.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal soutient le dossier déposé par Radio Fribourg/Freiburg et s'en remet à l'évaluation qui sera faite par le DETEC, sur la base des critères d'attribution définis dans l'appel d'offre d'août 2007.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

Pierre-Alain Clément

La Secrétaire de Ville :

Catherine Agustoni